

Règlement de l'appel à participation du Printemps du développement durable 2024

En fonction du nombre de réponses reçues à cet appel à participation, la Direction vie de campus ne sera peut-être pas en mesure d'accompagner l'ensemble des projets ni de tous les inclure dans le cadre de cette édition.

Dans un souci de transparence et d'équité, nous vous énonçons ci contre les critères qui seront pris en compte dans le choix des projets :

- Capacité de l'action à attirer un public étudiant et personnel ;
- Cout de l'action au regard de l'enveloppe globale ;
- Capacité de l'action à sensibiliser sur des enjeux de développement durable et responsabilité sociétale (enjeux climatiques, alimentation, mobilité, enjeux sociaux, partage des ressources et lutte contre les inégalités, voir les 17 objectifs du développement durable...);
- Capacité à mobiliser d'autres étudiants et/ou personnels dans l'organisation de cette action ;
- Faisabilité de l'action (en lien avec les ressources disponibles à l'université : matériel, espace ...);
- L'action devra être la plus inclusive possible (aux différents types de publics présent à l'UJM : étudiants, personnels, minorités de genre, personnes en situation de handicap...);
- Si l'action est en lien avec des projets pérennes de la communauté universitaire, ce sera un atout majeur sans qu'il s'agisse pour autant d'un critère excluant ;
- L'aspect innovant d'un projet pourra aussi constituer un atout pour le projet.

Le porteur de projet s'engage à respecter le calendrier et les échéances annoncées, sans quoi le projet ne sera pas retenu dans la programmation.

La clôture de l'appel à participation aura lieu le 13 décembre 2023 à minuit. Nous rentrerons en contact ensuite avec les porteurs de projet pour des compléments d'informations, si besoins. Ces informations demandées devront être fournies avant le 4 Janvier. La direction de la vie de campus prendra contact avec les porteurs de projet au 15 Janvier pour annoncer les projets retenus.